

LES METIERS DU PATRIMOINE

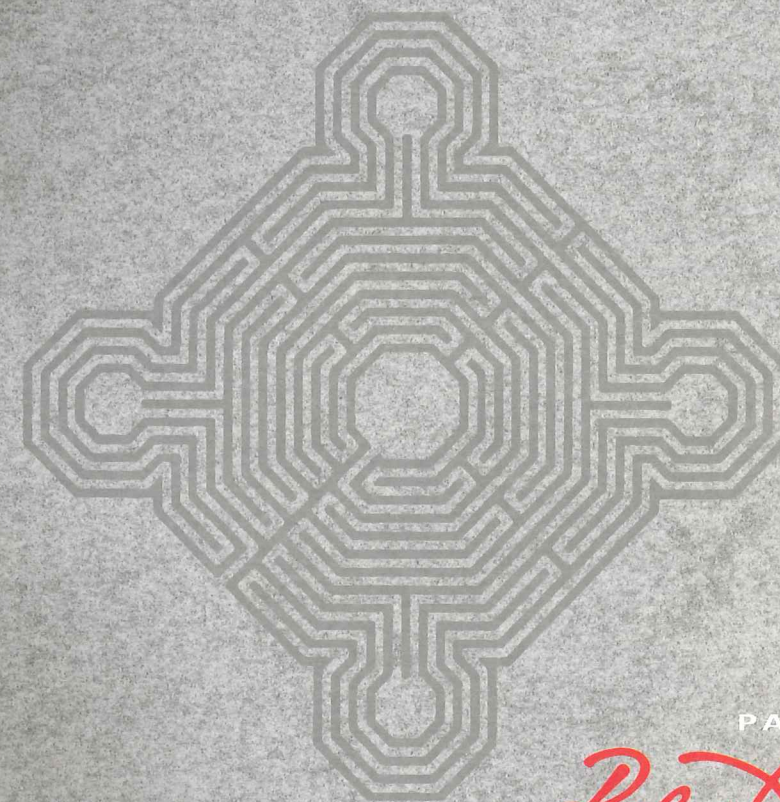


PATRIMOINE
Restauré
EN RÉGION CENTRE

Maquette et réalisation : Archivolle 06 83 26 81 59



LES METIERS DU PATRIMOINE



PATRIMOINE
Restauré
EN RÉGION CENTRE

Q*ui se cache derrière les métiers
du patrimoine ?*

Le Ministère de la Culture et de la Communication a retenu cette année, comme thème des Journées européennes du Patrimoine, **“les métiers du patrimoine : des hommes et des femmes au service des biens culturels”**.

La Conservation Régionale des Monuments Historiques se devait d'exposer ses métiers du patrimoine. En effet, expliquer le quotidien d'une CRMH pourrait ressembler à :

encadrer, coordonner, cartographier, prospecter, recenser, instruire, protéger, soutenir, accompagner, étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, programmer, budgéter, financer, notifier, restaurer, valoriser, communiquer, trier, cataloguer...

Au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la CRMH est **chargée de l'application de la législation et de la réglementation** concernant la conservation des monuments, telle que définie par le Code du Patrimoine. Ses missions comportent quatre volets distincts.



La conservation régionale **participe à l'identification et à la sélection du patrimoine**, mobilier ou immobilier justifiant une protection juridique. Cette protection peut prendre la forme d'une inscription sur l'inventaire des monuments historiques, prise par arrêté du Préfet de département pour les objets mobiliers ou par arrêté du Préfet de région pour les immeubles, après instruction du dossier par les services et avis des commissions compétentes. Pour les immeubles ou objets d'intérêt majeur, le dossier est soumis à l'avis de la commission nationale des monuments historiques qui peut proposer le classement, ratifié par un arrêté du Ministre de la culture.

**La conservation régionale au contact
des entreprises de restauration.**



La Conservation régionale des monuments historiques

La CRMH assure l'élaboration et la présentation des dossiers de protection. Conservateurs et chargés d'études documentaires assurent le suivi scientifique et administratif de l'ensemble des procédures. Actuellement, 2650 immeubles et environ 4000 objets mobiliers sont protégés au titre des monuments historiques en région Centre.

En second lieu, la conservation régionale est en charge de la **gestion des autorisations de travaux** concernant les immeubles et objets protégés, et plus largement, du suivi des affaires juridiques et fiscales les concernant.

La CRMH assure également la **programmation des opérations** subventionnées par l'Etat, en liaison étroite avec les propriétaires publics et privés et en collaboration avec les collectivités territoriales. Ses ingénieurs et techniciens sont amenés à conseiller les propriétaires dans la définition de leur programme et dans le suivi des travaux et ils assurent directement la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration des monuments de l'Etat affectés au Ministère de la Culture et de la Communication, parmi lesquels les cinq cathédrales et sept châteaux ou demeures prestigieux.

Enfin, la conservation régionale participe à la **valorisation culturelle du patrimoine**, notamment en animant le réseau des villes et pays d'art et d'histoire et en organisant les manifestations nationales que sont les "Journées européennes du Patrimoine" et les "Rendez-vous au jardin".

Forte d'un effectif de 20 personnes pour la gestion des six départements de la région, la CRMH travaille en collaboration étroite avec les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), avec les Architectes en Chef des Monuments Historiques (ACMH) et avec les Conservateurs départementaux des Antiquités et Objets d'Art (CAOA).



Orléans Cathédrale Sainte-Croix

du Grand org

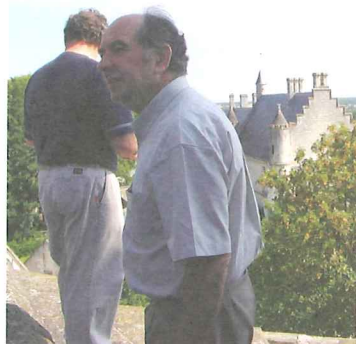
Régi Martin Architecte en Chef des Monuments Historiques
Maitrise Pascal Auloy Architecte des Monuments Historiques
d'œuvre Eric Broutier Technicien conseil pour les orgues

Durée des travaux : 27 mois

Montant de l'opération : 1 253 114 € - 100% Etat

Intervenants :

- FASAC d'orgues anciens Bernard HURVY
- FASAC d'orgues de taille : entreprise ROG
- Manufacture d'orgues DELESTRE
- Concessionnaire : ateliers AVICE
- Vente/entretien : entreprise EPH 2009



Le conservateur régional des monuments historiques

diriger, encadrer, coordonner

Le conservateur
régional des
monuments
historiques sur
le terrain.

Chef de service placé sous la tutelle du directeur régional des affaires culturelles, le CRMH assure la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble des missions dévolues au service des monuments historiques. A ce titre, il est responsable de l'organisation des missions scientifiques, administratives, financières et techniques assurées par ses 20 collaborateurs ainsi que de la coordination des activités de la conservation régionale avec celles des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, des Architectes en Chef des Monuments Historiques et plus largement, avec l'ensemble des intervenants dans le domaine du patrimoine historique. Conservateur virtuel d'une "collection" très disparate d'immeubles et d'objets de toutes époques et de toutes natures, répartis sur l'ensemble du territoire de la région, allant de la cathédrale au chandelier, du dolmen à la locomotive, le CRMH exerce des fonctions d'une grande diversité, en contact permanent avec le terrain et avec l'ensemble des acteurs, publics ou privés, du champ patrimonial.



Participer à la sélection du patrimoine à protéger au sein des commissions compétentes, gérer au plus près les investissements de l'Etat pour sa conservation, suivre au jour le jour les opérations de restauration et de conservation préventive, s'assurer de la bonne gestion de la documentation photographique et graphique patiemment constituée par le service sur le patrimoine régional, négocier avec les propriétaires, les associations et les collectivités le montage technique et financier des opérations, telles sont les tâches, aussi passionnantes que diversifiées que tente d'assumer au quotidien le conservateur régional.

A cela s'ajoute la **coordination des opérations de promotion du patrimoine** que sont notamment les "Journées Européennes du Patrimoine" et les "Rendez-vous au jardin".

Enfin, à travers la **programmation des travaux sur les monuments protégés**, le CRMH participe de la vie économique de la région tant du point de vue des entreprises de restauration et des métiers d'art, dont il s'efforce de conserver et développer les savoir-faire, que dans les retombées touristiques que suscite la bonne conservation d'un patrimoine historique riche et remarquable qui attire dans la région un tourisme international toujours plus nombreux.

Bernard Vella, ingénieur du patrimoine ; Laurent Mazuy, médiateur culturel ; Jean-Pierre Blin, conservateur régional des monuments historiques, Frédéric Aubanton, Architecte des Bâtiments de France : une équipe au service du patrimoine.

Le relevé technique

repérer, mesurer, cartographier



La cartographie

L'association de cartes géographiques et de données permet d'établir des cartes informatisées à l'aide un SIG (Système d'Information Géographique). Ce système permet de collecter, stocker, consulter et analyser les informations de manière graphique. Ensuite, une mise à jour des plans et l'intégration des données dans le SIG se fait régulièrement.

La documentation graphique

La documentation graphique du service est archivée et gérée dans une base de données : “base illustration MH” (identifications des plans, coupes, façades et détails ; échelle et auteur du document ; année de production). Cette base est consultable en interne dans le service. Les plans sur papier et les photographies non numériques indexés sont ensuite numérisés et stockés sur des CD.

Le relevé architectural

Il s'agit pour les dossiers de protection, afin d'instruire un dossier lors des CRPS :

- soit d'une figure sommaire qui permet de mieux comprendre le bâtiment et d'alléger la description du dossier, faite d'une prise de notes rapides sur le terrain et à l'aide de documents d'archives.
- soit d'une représentation plus rigoureuse en complément des notes rapides du terrain avec des données métriques. Elles permettent de soutenir l'étude archéologique du monument et les dispositions architecturales. Selon le cas et la difficulté du terrain, le relevé est soit plus traditionnel (double mètre, ruban, perche télescopique) ou bien se réalise par des outils techniques topographiques (théodolite électronique avec distancemètre laser). On utilise aussi la méthode de photo redressée pour les relevés de façades. L'image redressée possède l'avantage d'avoir une échelle constante. Les études préalables sont destinées à constituer une documentation la plus approfondie possible. Ce relevé analyse les techniques de construction, les tracés architectoniques et précise la chronologie pour les besoins de restauration. Avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, on établit les éléments nécessaires pour l'accomplissement de l'étude : plan masse, plans de chaque niveau, coupes, façades et détails si besoin. Ainsi on établit un état des lieux, ou diagnostic, utile au projet de dossier.

Charost (Cher), Collégiale, relevé et
photo redressée de la façade nord
du chœur.



Le documentaliste-recenseur

recenser, documenter, protéger

Peu nombreux mais représentés dans chaque région, les **documentalistes-recenseurs** sont chargés au sein de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la **protection**.

Régie par la loi du **31 décembre 1913** et désormais dans le **Code du patrimoine**, la protection au titre des monuments historiques s'effectue sur deux niveaux :

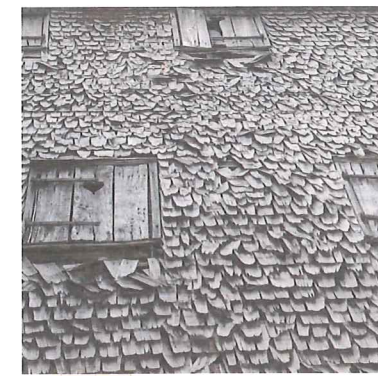
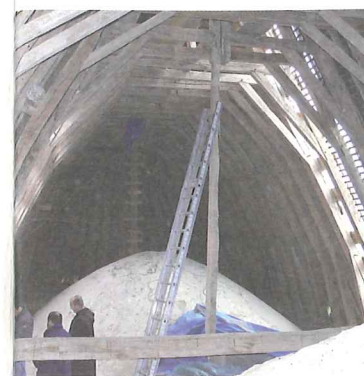
- l'échelon régional avec l'**inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques**
- l'échelon national avec le **classement parmi les Monuments Historiques**.

Dans les deux cas, le recenseur reste la cheville ouvrière de la procédure.



Saisi par un élu, un propriétaire, un spécialiste ou encore une association, le recenseur prend rendez-vous pour visiter et analyser l'édifice et son potentiel. Cette visite souvent rapide permet une première approche et une couverture photographique documentaire indispensable. Le deuxième temps s'effectue en bibliothèques mais surtout en dépôts d'archives car les édifices étudiés sont rarement analysés sur le plan architectural ou sont totalement inconnus de la bibliographie régionale. C'est donc un travail d'investigations qui débute avec l'aide des sciences auxiliaires de l'histoire mais aussi avec l'échange indispensable avec les collègues ou spécialistes de la période. Ce travail souvent frustrant car ne débouchant pas sur des réponses étayées par les documents d'archives laisse un arrière goût d'inachevé. Néanmoins, la synthèse historique et architecturale issue de cette enquête débouche sur ce que l'on appelle **"un dossier de protection"** où se trouvent renseignés l'état de conservation de l'édifice, l'environnement, les éventuelles menaces, l'identité et les intentions du ou des propriétaires, le devenir de l'édifice et les éventuelles utilisations envisagées.

Eglise d'Areines (Loir-et-Cher), embrasure de baie de l'abside avec la représentation d'un croisé en armure.

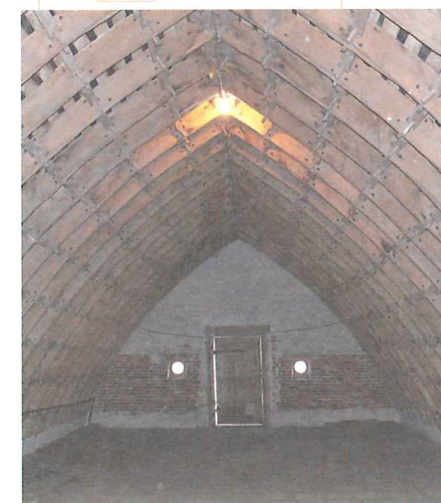


Saint-Martin-des-Bois (41), charpente de l'abbatiale Saint-Georges ; Eglise de Bérout-la-Mulotière (28), décor peint et clés pendantes de la chapelle seigneuriale ; Manoir d'Alleray (41), bardage en bois d'un pavillon.

La documentation collectée, le recenseur rassemble les **avis obligatoires** (ACMH, ABF, CRMH, CMH, CRI et CRA) afin de pouvoir présenter l'édifice devant la **Commission Régionale du Patrimoine et des Sites** présidée par le Préfet de région. A l'issue de cette présentation, la commission consultative constituée d'élus, d'historiens, d'architectes, de représentants d'associations et de spécialistes en histoire de l'art, émet un avis mais seul le Préfet de région prend la décision en signant l'**arrêté de protection**. Cet **acte juridique** qui engage l'Etat est préparé par le recenseur qui doit s'assurer du respect de la diffusion et de la publication aux hypothèques afin d'éviter tout contentieux.

Si le travail du recenseur s'articule entre les visites sur le terrain et le lent travail de dépouillement des archives, celui-ci est en contact permanent avec les élus et les propriétaires mais également avec le domaine de la recherche afin de pouvoir répondre à l'élargissement de la notion de patrimoine.

En dépit des mutations en cours dans le domaine de la documentation ce métier reste un incontestable lieu de découvertes et de stimulations intellectuelles, et constitue parfois le seul travail d'enquête sur un édifice. Souvent reportée à plus tard, la publication et la diffusion demeurent les points faibles de cette profession. Si le métier reste très dévoreur de temps, il n'en apporte pas moins l'occasion d'élargir le point de vue sur la notion de patrimoine et surtout l'occasion de mettre en accord histoire et histoire de l'art.



Huisseau-en-Beauce (41), château du Plessis-Fortia, charpente d'un commun à "la Philibert Delorme".

Le conservateur-inspecteur des monuments historiques

classer, conserver, entretenir

Ses missions scientifiques et techniques consistent à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine. Il les effectue à l'échelle du territoire régional dans le cadre juridique du Code du Patrimoine dont il s'assure de l'application.

Avec son correspondant dans chaque département, le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, **il vérifie auprès des propriétaires** publics et privés la présence physique et l'état des œuvres inventoriées. Dans le cas de problèmes sanitaires ou de danger pour ces biens **il répond ou initie des programmes de conservation** préventive et/ou de restauration (établissement de cahiers des charges, délivrance d'autorisations de travaux). Il en contrôle l'exécution et en propose la réception. Il peut parfois réclamer des mesures de sauvegarde d'urgence.

La prospection du territoire permet la découverte d'œuvres, proposées ensuite à la protection au Préfet de département (inscription sur l'inventaire supplémentaire) et éventuellement au Ministre de la culture et de la communication (classement). Cette protection reconnaît l'intérêt archéologique, historique ou artistique des œuvres considérées et l'exigence de leur conservation.

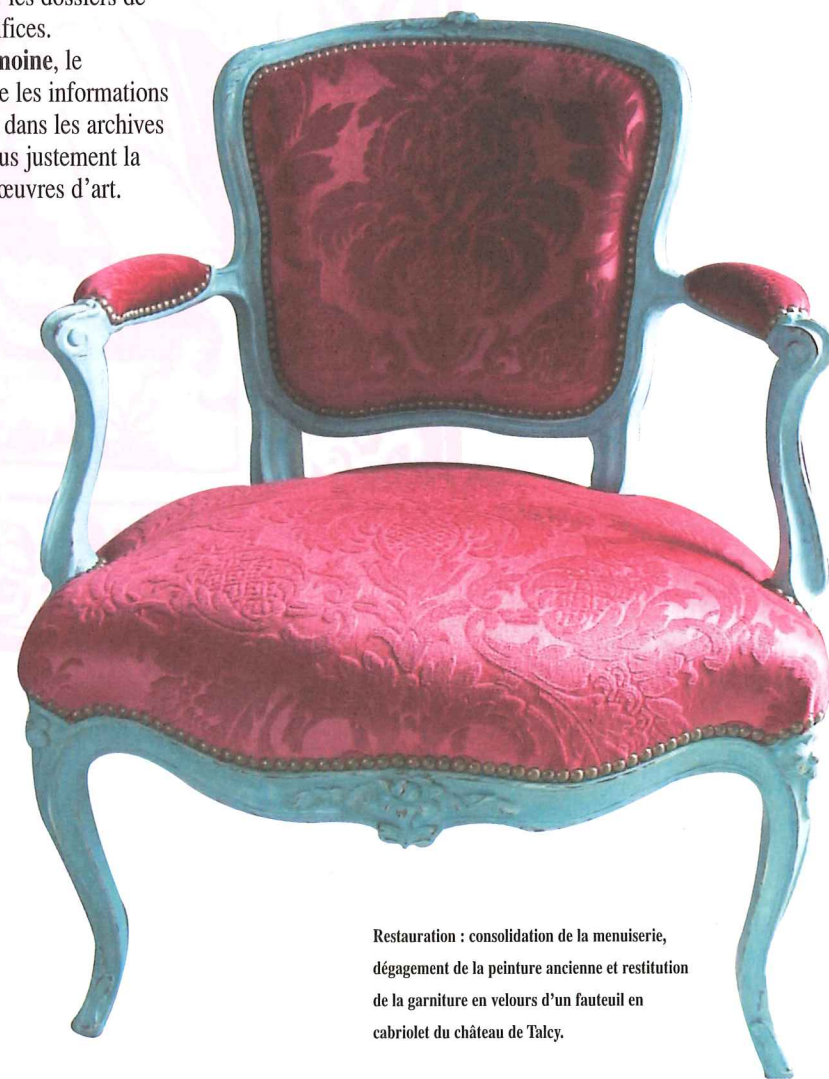


Conservation préventive : reconditionnement du vestiaire liturgique de la cathédrale de Bourges.

Le conservateur, représentant de l'Etat pour les collections et les décors des monuments nationaux (cathédrales et châteaux), **assure le contrôle de ceux-ci et en programme les restaurations.** Il intervient, par ses recherches et ses projets de mise en valeur, dans la présentation des œuvres pour conserver, évoquer ou restituer des états anciens. En outre, il participe à la politique d'enrichissement des collections et à la réalisation d'expositions temporaires.

Son rôle scientifique se traduit par la délivrance systématique d'un avis sur les études de restauration des monuments et sur les dossiers de protection des édifices.

Acteur du patrimoine, le conservateur puise les informations "sur le terrain" et dans les archives pour assurer le plus justement la transmission des œuvres d'art.



Restauration : consolidation de la menuiserie, dégagement de la peinture ancienne et restitution de la garniture en velours d'un fauteuil en cabriolet du château de Talcy.

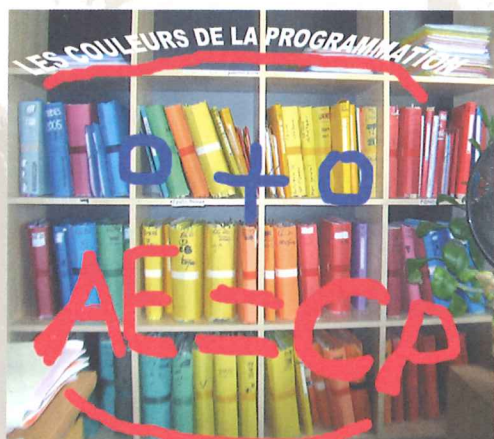
En 1830, la nomination du premier Inspecteur Général des Monuments Historiques, remplacé dès 1834 par Prosper Mérimée, souligne la volonté de l'Etat d'assurer la protection des biens culturels, avec la création de la Commission des Monuments Historiques, créée en 1837. S'étendant du patrimoine public au patrimoine privé, des immeubles aux objets, ce système aboutit en 1887 à la première loi sur les monuments historiques, remplacée par celle du 31 décembre 1913. Toujours en vigueur et maintes fois amendée, celle-ci fut refondue en 2004 en Code du Patrimoine.

La programmation

programmer, budgéter, financer

Sous l'autorité du Conservateur Régional des Monuments Historiques, la cellule programmation établit et actualise la liste des opérations financées par l'Etat qui constitue la programmation proprement dite. Elle instruit les demandes d'autorisation de travaux de son champ de compétence, et les demandes de subvention au titre des monuments historiques. Elle procède aux engagements financiers de l'Etat et les notifie aux intéressés. Elle assure la gestion des budgets et produit les bilans :

- en liaison étroite avec le bureau des affaires comptables pour l'engagement des crédits, des paiements et des bilans,
- en liaison avec le secrétariat général de la DRAC, le Contrôle général économique et financier et les préfets pour l'élaboration des programmes, leurs ajustements successifs, leurs validations (Budget Opérationnel de Programme),
- en liaison avec la cellule travaux-marchés pour la consommation des crédits de paiement et les besoins d'engagements nouveaux (suites d'opération, compléments), et procédures d'appels d'offres,
- en liaison avec les deux conservateurs des monuments historiques du service pour l'élaboration et le financement des dossiers de restauration des objets mobiliers, décors et collections protégés au titre des monuments historiques,
- en liaison avec les Architectes des Bâtiments de France pour l'entretien des MH Etat, pour l'actualisation de l'état sanitaire du parc MH régional, pour recueillir leurs avis techniques et pour délivrer les autorisations de travaux du champ de compétence du service,
- en liaison avec les Architectes en Chef des Monuments Historiques pour les études préalables.



Orléans (Loiret), vue prise du sommet de la tour Saint-Paul.

La cellule programmation accueille les propriétaires publics et privés de monuments qui souhaitent connaître la réglementation sur les monuments historiques, elle les assiste pour établir leur projet et leur plan de financement. En liaison permanente avec les services de l'Etat (Préfectures, Sous-Préfectures) et administrations territoriales partenaires de l'Etat (Région, Départements), la cellule programmation reste également en relation étroite et suivie avec les services centraux du ministère (DAPA) et avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN), pour les programmes d'opérations, les délégations de crédits et la mise en œuvre des procédures (contrôles, applications informatiques).

La cellule programmation élabore et met en œuvre, pour ce qui concerne les monuments historiques, les dossiers de mécénat, le Contrat de Projet Etat-Région, les opérations bénéficiant de fonds européens.

Elle prend en charge les affaires générales (courriers, interventions) et la mise en œuvre des réformes de l'Etat : décentralisation des missions, des budgets (PRNP), transferts de monuments aux collectivités, acquisitions immobilières pour le compte de l'Etat.

La cellule programmation assiste le conservateur régional pour ses déplacements et réunions. Elle est constituée de 3 personnes disponibles, aimables et d'humeur constante, qui gèrent un budget annuel de 14 à 20 M € pour la conservation des 2650 immeubles protégés (dont 830 classés) des six départements de la région Centre.



Page d'accueil de l'application Agrégée, outils informatisés pour la gestion des missions de la CRMH.

Les travaux-marchés

restaurer, surveiller, valider

La Cellule Travaux-Marché constitue l'un des principaux secteurs opérationnels au sein de la CRMH. En partenariat avec la cellule programmation et les Conservateurs des Monuments Historiques, la cellule poursuit les efforts de l'Etat en matière de conservation du patrimoine suite à sa protection par les documentalistes-recenseurs.

Elle se trouve plus particulièrement chargée de :

- assurer la surveillance et le suivi de la bonne conservation des édifices protégés de la région en liaison avec les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine,
- assurer la maîtrise d'ouvrage sur les opérations de restauration du patrimoine protégé appartenant au Ministère de la Culture, mais également sur les opérations immobilières concernant des édifices non protégés du Ministère comme les locaux à usage de bureaux,
- assurer la maîtrise d'ouvrage des secteurs sauvegardés en collaboration étroite avec les communes,
- assurer le contrôle des gros travaux de restauration sur le territoire de la région,
- participer à la politique et la gestion budgétaire de l'Etat.



Nettoyage du miroir d'eau du château d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). Avant curetage par les chenillards, les agents vident le miroir de ses poissons.

La cellule travaux-marchés c'est :

- 2 Ingénieurs des Services Culturels et du patrimoine,
- 3 Techniciens des Services Culturels et des Bâtiments de France,
- 2 Adjoints Techniques des Bâtiments de France,
- 2 Adjoints Administratifs,
- 380 opérations en cours,
- un site internet consacré aux appels à concurrence,
- 660 entreprises inscrites sur la liste de diffusion,
- 460 prestataires de services inscrit sur la liste de diffusion,
- Une dizaine de marchés passés avec des entreprises étrangères (Belgique, Allemagne, Italie, Etats-Unis),
- une base de données : Agrippa.

L'organisation de la cellule travaux-marchés est articulée autour du **conducteur d'opération**, agent opérationnel qui participe à la détermination des besoins, au montage de l'opération, son lancement et assure son contrôle technique, financier, économique, juridique et administratif jusqu'à sa clôture.

Il intervient aux côtés des ACMH et des ABF en préparant le cadre nécessaire à leurs interventions et chantiers, et en contrôlant leur bonne exécution.

Il fédère autour de lui les tâches des agents chargés de l'assister dans ses missions, notamment pour les paiements, l'organisation des commissions d'appels d'offres et les approbations d'études et de projet. Il doit être en relation directe avec la cellule programmation qu'il assiste. Il rencontre également sur le terrain les propriétaires et décideurs politiques pour les convaincre de la nécessité d'une intervention et des conditions d'organisation de celle-ci.

L'activité en cellule travaux-marchés, et qui plus est au sein de la C.R.M.H. de la région Centre, est passionnante à plus d'un titre. Elle nous permet, nous simples agents, de participer à la **conservation d'un patrimoine**, de son message et des valeurs qu'il transporte quels qu'ils soient.

Chaque édifice est unique et mérite qu'on s'y intéresse, et possède, à l'instar d'une véritable personne, sa propre personnalité avec ses défauts et ses qualités.

L'écouter est le meilleur moyen pour le comprendre, les restaurations tiennent plus de la médecine douce que de l'acharnement thérapeutique.

C'est en ceci que nos conducteurs d'opérations doivent savoir rester humbles, et comme le médecin, savoir être ferme et précis dans l'action.

Une autre des qualités que l'on doit attendre de nous est **notre capacité d'adaptation**.

Au contraire des archéologues qui se répartissent les tâches en fonction de leur spécialisation, nous intervenons sur tous les monuments que l'on peut nous confier, quelles que soient leur date de construction ou leur nature. Cette contrainte nous enrichit des rencontres qu'elle provoque entre nos services et des spécialistes de toutes sortes, tandis que nos méthodes de travail nous assurent un cadre déontologique.

Le formidable bureau-type d'un conducteur d'opération c'est :

- entre 50 et 200 opérations en cours,
- 30 mètres linéaires de dossiers en vie,
- 30 mètres linéaires de dossiers à archiver stockés en attente de traitement,
- trois codes (Marché Publics, Patrimoine, Urbanisme),
- deux parapheurs pleins à faire signer,
- un Monument Historique en kit composé d'échantillons d'entreprises, de prototypes et de morceaux récupérés,
- une carte de la région,
- un casque de chantier.

La palpitante existence d'un conducteur d'opération c'est :

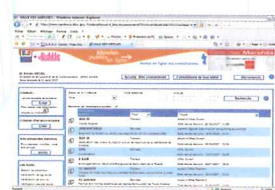
- entre 500 et 2000 km de route par semaine,
- 40 à 50 % du temps sur le terrain,
- des départs matinaux, des retours tardifs,
- des tournées de chantiers concernant 3 à 7 sites par jour,
- entre 60 et 200 opérations en cours,
- 500 factures, situations et soldes à traiter par an,
- entre 30 et 120 marchés rédigés par an,
- entre 20 et 50 consultations d'entreprises par an (de la simple lettre de mise en concurrence à l'appel d'offres),
- 1 à 2 commissions d'Appels d'Offres par mois
- trois Codes des Marchés Publics différents en 5 ans (2001, 2004, 2006),
- des réformes administratives tout azimut à mettre en œuvre (LOLF, Code de l'Urbanisme, Contrôle Scientifique et Technique, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, ...),
- les publications au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne).

Le chantier moyen c'est :

- l'église ou le château à restaurer situé à 2h de route
- les lots les plus fréquents : maçonnerie - pierre de taille, traitement de la pierre, sculpture, charpente, couverture, ferronnerie - serrurerie, menuiserie, vitraux, peintures murales
- un montant de travaux compris entre 100.000 et 2.000.000 € T.T.C. (avec ponctuellement des extrêmes à 6.000.000 €,
- entre 1 et 4 tranches de travaux,
- de 6 à 48 mois de travaux,
- 5 à 6 lots en moyenne,
- 10 à 20 % d'imprévus et de découvertes.

Le dossier moyen c'est :

- trois chemises à sangle soit entre 3 et 10 kg le tout,
- 4 à 5 consultations (spécialistes, entreprises),
- 2.000 à 10.000 € de reprographie, publicité et publication pour les consultations.



La valorisation

organiser, communiquer, diffuser

Jardins et paysages

Au sein de la cellule "valorisation du patrimoine" de la CRMH, la conseillère pour les **jardins et les paysages** met en œuvre la politique définie par le Ministère de la Culture et de la Communication en matière de jardins, paysages et ZPPAUP.

Deux textes de portée européenne ou internationale inspirent cette politique :

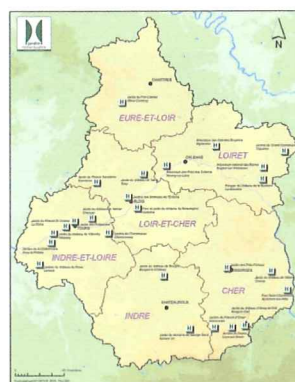
- **La Charte de Florence** (1982) relative à la sauvegarde des Jardins historiques :

"Le jardin est une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel périssable et renouvelable. Son aspect résulte ainsi d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état" (article 2).

- **La Convention européenne du paysage** (2000)

"Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations".

En région Centre, 25 jardins ont obtenu le label "Jardin remarquable" (voir site Internet).



Carte des "Jardins remarquables" de la région Centre.



La beauté d'un jardin, d'une rue, d'une ville, d'un paysage est une qualité à laquelle nous sommes tous sensibles, dans notre vie courante ou pendant nos vacances, sans en avoir forcément conscience. La préservation de cette beauté résulte des actions individuelles et de la politique publique du cadre de vie.

Les "Rendez-vous aux jardins", opération nationale de découverte des jardins ont lieu chaque année le 1^{er} week-end de juin. Le thème de 2008 sera "Le voyage des plantes".

La CRMH est chargée du suivi de la politique des ZPPAUP.

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (lois du 7/01/1983 et du 8/01/1993).

Derrière ce sigle se cache une politique innovante d'aménagement du territoire. La création d'une ZPPAUP donne lieu à un document concerté entre l'Etat, responsable en matière de patrimoine, et la commune, responsable de l'urbanisme sur son territoire.

Valorisation du patrimoine

La chargée de mission pour la valorisation du patrimoine partage son temps entre des opérations dites événementielles et un travail de fond.

L'événementiel est lié aux opérations nationales que le Ministère de la Culture et de la Communication initie et qui trouve un relais opérationnel en DRAC.

Les Journées Européennes du Patrimoine, créées en 1984 sous le nom de "Journée Portes Ouvertes", constitue un travail intense et palpitant et occupe à temps plein deux agents entre mai et septembre. En région Centre, quelque 2000 questionnaires de participation sont envoyés aux collectivités territoriales, propriétaires privés, associations. Les informations sont intégralement saisies dans une base de donnée qui porte le doux nom de Eve (pour Evénements). Au final environ 900 sites participent et 1900 manifestations sont recensées dans le programme régional édité au format poche par la DRAC.

Cette opération est annuellement une course contre la montre où il s'agit de "boucler" l'édition du programme dans les délais, afin d'assurer la diffusion auprès des partenaires (offices de tourisme, monuments...) avant le troisième week-end de septembre.



Une opération nouvellement créée par le Ministère de la Culture, et organisée en région par les DRAC, est la manifestation "Vivre les Villes : à la découverte de l'architecture et de l'urbanisme de votre ville" où les professionnels de l'architecture et de la construction s'adressent à tous les publics.

L'animation du **réseau VPAH** constitue un autre volet des activités de la valorisation du patrimoine. En effet, la DRAC est le relais régional de la DAPA et à ce titre, elle assure le bon fonctionnement du label **Villes ou Pays d'Art et d'Histoire** que le Ministère de la Culture attribue aux collectivités candidates.

En région Centre, 6 villes d'Art et d'Histoire ont été labellisées entre 1986 et 1999 : Blois, Bourges, Chinon, Loches, Vendôme, Tours. Deux nouveaux dossiers sont en cours d'instruction.

La chargée de mission, en fonction de la Directive Nationale d'Orientement, octroie, au titre de la valorisation du patrimoine, des subventions aux collectivités, structures et associations, qui ont un projet patrimonial.



Dominique Moiselet et Sylvain Michel présentant des panneaux d'exposition lors de l'ouverture de la DRAC aux Journées Européennes du Patrimoine.



La Conservation Régionale des Monuments Historiques dispose d'un service "archives-documentation" géré par un agent à plein temps.

Son travail consiste à traiter les documents produits dans le cadre de l'activité du service par les différentes cellules : dossiers des édifices proposés à la protection, dossiers travaux sur les édifices protégés, ... Les documents sont triés, décrits succinctement dans une base de données afin d'être ensuite facilement accessibles et réutilisés, puis archivés. C'est pourquoi, il existe six bases de données pour le traitement des archives (une par département). Nous avons, grâce à ces bases, une idée assez précise du contenu des dossiers conservés mais aussi de ceux déjà versés voire éliminés.

La CRMH entrepose ses archives traitées dans trois meubles electroclass (systèmes de rayonnages compact à défilement automatisé). Chaque electroclass compte 34 plateaux de 2,88 mètres linéaires (ml) chacun, soit près de 300 ml de capacité de stockage pour l'ensemble. Une cave est également à notre disposition pour entreposer les archives, essentiellement celles à éliminer.

La documentaliste travaille en liaison avec les Archives départementales territorialement compétentes. Les dossiers doivent être conservés par le service émetteur, le temps de leur durée d'utilité administrative (DUA) fixée en fonction du tableau de gestion élaboré par la Direction des Archives de France (instructions de tri et de conservation pour les archives produites et reçues par les DRAC en date du 21 septembre 2004). Une fois la DUA dépassée, il devient possible avec visa du Directeur des archives départementales, de les verser ou de les détruire.

La documentation-archives

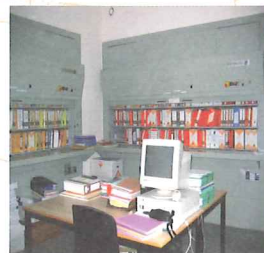
trier, classer, cataloguer

La CRMH a déjà effectué plusieurs versements (1993, 1996, 2001, 2005), le dernier en 2005 a permis le versement de près de 80 ml. Parallèlement, des éliminations (appels d'offres non retenus, ...), toujours avec visa, sont menées. La prochaine devrait bientôt avoir lieu.

L'autre grand axe de travail du service "archives-documentation" est dévolu à la documentation. Elle recouvre la gestion de la bibliothèque du service, le dépouillement et le catalogage des articles/ouvrages sur les bases de données du logiciel documentaire CinDoc et la veille documentaire. La documentaliste assure également l'accueil du public en vue de la consultation des dossiers, la réponse aux demandes des chercheurs (demandes de documentations, de copies d'actes administratifs, etc.) et la tenue à jour des outils de recherche.

La mission du service "archives-documentation" vise à connaître précisément le fonds actuel et passé (versé) de la CRMH afin de répondre aux demandes tant internes que de chercheurs en histoire ou histoire de l'art.

Salles des meubles electroclass destinés à conserver les archives du service.



Châtillon-Coligny, Loiret, château et puits.



Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-et-Loire), l'église pendant et après restauration.

Pour faire long...

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ACMH : Architecte en Chef des Monuments Historiques
AE : Autorisations d'Engagement
BOP : Budget Opérationnel de Programme
CAOA : Conservateur des Antiquités et Objets d'Art
CMN : Centre des Monuments Nationaux
CP : Crédits de Paiement
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRA : Conservateur Régional de l'Archéologie
CRI : Conservateur Régional de l'Inventaire
La CRMH : La Conservation Régionale des Monuments Historiques
Le CRMH : Le Conservateur Régional des Monuments Historiques
CRPS : Commission Régionale du Patrimoine et des Sites
DAPA : Direction de l'Architecture et du Patrimoine
DNO : Directive Nationale d'Orientation
La DRAC : La Direction Régionale des Affaires Culturelles
Le DRAC : Le Directeur Régional des Affaires Culturelles
DUA : Durée d'Utilité Administrative
ISMH : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques
MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
MH : Monument Historique
PRNP : Petit Patrimoine Non Protégé
SIG : Système d'Information Géographique
VPAH : Ville et Pays d'Art et d'Histoire
ZPPAUP : Zone pour la Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

La photo de classe de la CRMH

... les casques sont tombés



De gauche à droite et de haut en bas : Vincent Cochet, Cécile Malinverno, Lucile Aurat, Valérie Ranty, Sylvain Michel, Chantal Baude, Dominique Masson, Dominique Moiselet, Magali Alibert, Françoise Guillois, Michel Riby, Christiane Guesnard, Jean-Pierre Blin, Sylvie Marchant,

Françoise Aggar,

... et les absents : Fabienne Audebrand, François-Charles James, Anne-Isabelle Berchon, Caroline des Buttes, Stéphane Grandsire, Raphaëlle Parade, Chantal Taupin.

Ont collaboré à ce numéro :

Coordination éditoriale : Sylvie Marchant

Textes : Magali Alibert, documentaliste, Fabienne Audebrand, documentaliste-recenseur ; Jean-Pierre Blin, conservateur régional ; Vincent Cochet, conservateur du patrimoine ; Cécile Malinverno, technicienne de recherche ; Sylvie Marchant, chargée de mission pour la valorisation du patrimoine ; Dominique Masson, conseillère pour les jardins et paysages ; Sylvain Michel, ingénieur du patrimoine ; Dominique Moiselet, attaché d'administration.

Crédits photographiques : Magali Alibert, Fabienne Audebrand, I. Bedat, Vincent Cochet, Cécile Malinverno, Robert Malnoury, Sylvie Marchant, Dominique Masson, Sylvain Michel, Dominique Moiselet
...et remerciement spécial à Mariusz Hermanowicz

Conception graphique : Plan Fixe

Maquette et réalisation : Archivolte

Dépôt légal : ISSN n° 1275-451

Brochure éditée à l'occasion de la 24^e édition des Journées européennes du Patrimoine (septembre 2007).

Patrimoine restauré en région Centre, n°18 (septembre 2007)
Publication par la Direction régionale des affaires culturelles du Centre.
Cette brochure ne peut être vendue.

Pour retrouver les missions de la CRMH sur Internet :
<http://www.draccentre.culture.gouv.fr>